



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Première session**

Genève, 7-9 juillet 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la première session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 7 juillet 2021 à 14 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Contexte des travaux du Groupe.
4. Programme de travail du Groupe.
5. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées comme nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
6. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
7. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires.

* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=gnCosm>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.

** Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/transport/rail-transport/group-experts-international-railway-passengers-hubs>).



8. Analyse du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs.
9. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie.
10. Questions diverses.
11. Date de la prochaine session.
12. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/1.

2. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts voudra sans doute élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour la durée de ses travaux.

3. Contexte des travaux du Groupe

Le Groupe d'experts sera informé du contexte dans lequel s'inscrivent ses travaux, notamment de son mandat et de ses objectifs clefs, et prendra connaissance des données de base sur les liaisons ferroviaires internationales pour les voyageurs. Des experts voudront peut-être informer le Groupe des initiatives connexes menées dans d'autres cadres.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/4 et ECE/TRANS/2021/6.

4. Programme de travail du Groupe

Le Groupe d'experts sera invité à examiner le projet de programme de travail figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/3, qui expose également les résultats attendus et le calendrier des travaux.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/3

5. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées comme nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts examinera les gares à classer comme nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs conformément à l'annexe II de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et à l'annexe II de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC).

6. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts examinera, conformément à l'approche de l'annexe III de l'AGC et aux annexes III et IV de l'AGTC, les critères à appliquer pour définir les exigences minimales relatives aux nœuds de transport ferroviaire international.

7. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires

Le Groupe d'experts réfléchira à l'instrument ou au cadre juridique à employer pour élaborer les dispositions relatives aux nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs, en s'inspirant des dispositions connexes d'autres accords et conventions de la CEE.

8. Analyse du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs

Le Groupe d'experts analysera le cadre juridique régissant le transport international de voyageurs afin de recenser les entraves au développement du transport international de voyageurs par chemin de fer dans le trafic est-ouest et d'élaborer des recommandations pour son amélioration.

9. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie

Le Groupe d'experts discutera des mesures qui ont été prises pour soutenir les transporteurs ferroviaires pendant et après la pandémie, en vue d'élaborer des recommandations, des plans d'action communs ou une résolution du Comité des transports intérieurs (CTI) sur la question.

10. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

11. Date de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 13 au 15 décembre 2021.

12. Résumé des décisions

Conformément à la pratique établie, le (la) Président(e) récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le (la) Secrétaire établira le rapport de la session en coopération avec le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e).
